

ATTAC contre l'Europe de Lisbonne et de la compétitivité

ATTAC Wallonie - Bruxelles

wal-bxl@attac.be

Flexibilisation de la main-d'œuvre, développement du travail temporaire et à temps partiel, chasse aux chômeurs, allongement de la carrière... Qui sait que ces politiques sont aujourd'hui orchestrées sur le continent européen à l'échelle de l'Union, à travers une stratégie intitulée processus de Lisbonne? Dans son combat pour une Europe radicalement différente, l'association Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) dénonce cette orientation. Elle propose de partir de ce que les gens, salariés, chômeurs, pensionnés, veulent et non de ce qui est imposé par les grandes entreprises et les compagnies financières.

Jean a 53 ans. Il travaille depuis vingt ans dans la même entreprise bancaire. Il se dit qu'il va bientôt avoir droit à une préretraite bien méritée après toutes ces années de travail assidu. Mais c'est sans compter le nouveau pacte de solidarité entre les générations. Il devra attendre au moins 60 ans et 38 ans de carrière pour arrêter définitivement sa vie active. Pourquoi?

Samira a 24 ans. Elle vient de sortir de l'école, avec deux bons diplômes en main. Elle tente de trouver un emploi stable. Mais tout ce qu'on lui propose, ce sont des postes à temps partiel et, qui plus est, pour une période limitée, trois mois, six mois, un an maximum. Au chômage, on la pousse à signer un contrat individuel qui l'oblige à présenter les preuves de ses recherches de travail. On l'incite à suivre une formation complémentaire. Après toutes ces années d'études. C'est comme si c'était elle qui était responsable de sa situation, alors qu'il y a environ 600.000 personnes en Belgique dans le même cas qu'elle. Pourquoi?

Mario a 42 ans. Il travaille comme employé dans une société d'imprimerie. Son salaire n'a guère augmenté ces dernières années, juste les hausses de l'index. Pourtant, le prix de l'essence, le loyer de son

appartement se sont accrus. Or, on parle de modérer encore davantage les salaires, voire de supprimer la liaison à l'index. Pourquoi?

Laure a 36 ans. Elle travaille à la poste depuis dix ans. Bien des changements se sont passés depuis son embauche : la flexibilité, la recherche du rendement maximum, le développement des contrats temporaires... Et maintenant, la libéralisation des services postaux, la privatisation et le rachat par la Poste danoise. C'est clair, elle craint pour son avenir. Pourquoi?



Des situations semblables, nous en connaissons tous. Elles sont de plus en plus nombreuses. Est-ce inévitable? Est-ce là une évolution nécessaire pour faire face à la compétition mondialisée et au vieillissement de la population? En fait, toutes les situations décrites ci-dessus découlent de mesures nationales orchestrées au niveau européen. Les plans gouvernemen-

taux – dont le pacte de solidarité entre générations - appliquent, aux conditions nationales, des orientations décidées (par ces mêmes gouvernements!) au sein de l'Union européenne. Dans ce contexte, le projet central des autorités européennes, appuyées par les différents Etats membres, est actuellement le processus de Lisbonne. Allongement de la carrière, suppression progressive des régimes de prépension, flexibilisation et précarisation des emplois, activation des chômeurs (qui se transforme en chasse contre eux), modération salariale, libéralisation et privatisation des services postaux et bien d'autres mesures sont en fait les conséquences de ce programme européen.

Que cache ce processus de Lisbonne?

Le processus de Lisbonne est un ensemble d'orientations prises lors du sommet européen de mars 2000, réunissant les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union. Ce ne sont donc pas des directives, ce ne sont pas des lois. C'est un plan cadre qui n'a été voté nulle part. On peut en trouver les détails dans les Conclusions de la présidence européenne de mars 2000₁.

Il sert de guide à partir duquel des directives européennes ou des plans

nationaux sont décidés et votés. Il en est ainsi de la directive « Bolkestein », visant à libéraliser le secteur des services. C'est un objectif du processus de Lisbonne, à savoir : « achever le marché intérieur », en particulier dans le domaine des services (point 17 des Conclusions). En Belgique, il en va de même pour le plan de « chasse aux chômeurs » ainsi que pour le « pacte de solidarité entre générations ».

Le point central du processus est d'orienter toute l'économie européenne, et donc aussi la politique sociale, vers la recherche de la compétitivité. En mars 2000, le sommet européen établit : « *L'Union s'est aujourd'hui fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* » (point 5 des Conclusions). Un an plus tard, le concept de développement durable est ajouté.

Mais, très rapidement, cette déclaration s'est résumée à un seul slogan : devenir plus compétitif. La cohésion sociale est censée découler du développement de l'emploi (déjà affirmé dans le point 32 des Conclusions). Quant au développement durable, c'est un appendice qui sert à s'introduire sur les marchés à l'étranger, notamment dans le tiers-monde.

Le processus en huit points₂

Quelles sont les propositions concrètes pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes? Quelles sont les mesures qui touchent directement les salariés, les chômeurs, les (pré)pensionnés?

1. Il faut abaisser les coûts salariaux. Surtout pour les bas salaires, notamment en en réduisant la fiscalité (point 23₃). Il en découle une modération salariale générale, mais aussi l'abaissement des cotisations patronales à la sécurité sociale, ce



En Belgique, la sécurité sociale (assurance publique) est solidaire de tous

qui pourrait porter préjudice aux allocations notamment en matière de chômage (mais également dans la santé, les pensions...).

2. Il faut davantage d'emplois flexibles. Il s'agit donc de développer le travail intérimaire, le temps partiel et les autres formes « atypiques » d'emploi₄. Il faut encourager les formes flexibles d'organisation du travail (point 29₅). Pourtant, on sait que, de la flexibilité à la précarité, il n'y a qu'un pas qui est souvent franchi.

3. L'âge de la pension doit être relevé (points 23 et 31₆). Deux ans plus tard, à Barcelone, en mars 2002, les chefs d'Etat et de gouvernement vont ajouter un nouvel objectif : accroître de cinq ans l'âge effectif moyen de départ à la retraite (par rapport à la situation en 2001). Ne cherchez plus la source d'inspiration du « pacte de solidarité entre générations » du gouvernement Verhofstadt.

« *Le point central du processus est d'orienter toute l'économie européenne, et donc aussi la politique sociale, vers la recherche de la compétitivité.* »

4. Il faut une politique d'activation des chômeurs (point 31₇). Le salarié qui perd son emploi n'a plus simplement le droit de recevoir des allocations de compensation, il a désormais le devoir de prouver à tout moment qu'il est bien à la recherche d'un nouveau poste. Si l'organisme de contrôle – en Belgique, l'ONEm – estime que ce n'est pas le cas, il sera sanctionné. Pourtant il n'y



Quand le système de sécurité sociale est privé, c'est chacun pour sa gueule... (Et quand il pleut des tuiles, ça peut faire mal)

pas assez d'emplois disponibles : le chômeur vit dans la culpabilité et la peur.

5. La libéralisation des services est au cœur du processus. Dans ce cadre, quatre secteurs sont principalement concernés : les télécommunications (point 11), le transport, l'énergie et la poste (point 17). Cela signifie dans les faits qu'ils sont petit à petit privatisés. Ce fut le cas pour Belgacom, pour la Sabena (avec les conséquences que l'on sait). La Poste belge est mariée à la Poste danoise. Demain, ce sera le tour de la SNCB. Et de qui d'autre encore?

6. Le principe de concurrence entre firmes est l'axe fondamental des politiques économiques et sociales. Les aides d'Etat doivent être supprimées, sauf exception (point 17). Donc pas de soutien à la Sabena, en difficulté, avec la faillite à la clé. De même, les réglementations sont vues globalement comme des charges, des « excès de bureaucratie ». Elles doivent donc être simplifiées, voire supprimées (point 14). C'est le secteur privé qui doit être favorisé (point 41). C'est le contraire d'un développement de services publics accessibles à tous.

7. Le régime des pensions publiques doit être complété par le développement de pensions privées. Les fonds de pension doivent pouvoir s'étendre librement dans toute l'Union (point 21). Au lieu d'être un droit, la pension devient progressivement une assurance contractée auprès d'une compa-

gnie privée. Celle-ci va placer cet argent sur les marchés financiers, voire spéculer. Et votre retraite dépend de plus en plus des résultats boursiers, aléatoires par définition. De plus, seuls ceux qui en ont les moyens peuvent se payer une telle assurance, d'où un creusement des écarts de revenus entre pensionnés. A terme, c'est une menace très forte sur le système public de retraites, car celles-ci seront revues à la baisse. Pour permettre à la fois la baisse des cotisations patronales (le point 1 ci-dessus), le développement de pensions privées attrayantes et celui des fonds de pension pouvant approvisionner les marchés financiers en capitaux.

8. L'Europe promeut la marchandisation de l'enseignement. D'abord, en mettant en place des partenariats entre, d'une part, les écoles et les universités et, d'autre part, les entreprises privées (point 26). Ensuite, en orientant l'éducation vers les besoins des entreprises (l'employabilité), et la recherche vers des produits, des débouchés directement commercialisables (points 13 et 14). Les enseignants, les universitaires et les chercheurs sont mis au service des multinationales européennes.

Augmenter la concurrence entre travailleurs

Ce n'est pas tout. L'indicateur central établi à Lisbonne, dans le but de réaliser l'objectif de compétitivité, est le taux d'emploi. Celui-ci doit atteindre 70 % pour 2010. A cela se sont ajoutés par la suite deux autres indicateurs : le taux d'emploi pour les femmes devra s'élever à 60 % en 2010 et celui des travailleurs âgés à 50 %.

Parfait, dira-t-on! Voilà les autorités européennes préoccupées par le nombre de chômeurs (20 millions en 2004 pour l'Europe des 25) et intéressées par la promotion de l'emploi.

En fait, il n'en est rien. Et l'indicateur du taux d'emploi est tout à fait trompeur à cet égard. Car il ne s'agit nullement de diminuer le chômage

en créant des emplois de qualité, mais uniquement d'augmenter l'offre de travail sur le marché de l'emploi. C'est-à-dire d'accroître le nombre de gens qui peuvent postuler à un même poste.

Car que calcule ce taux d'emploi? Il s'agit d'un rapport, d'une fraction.

Au numérateur (au-dessus de la barre de fraction), il faut placer le nombre de personnes ayant un emploi. Mais attention, cela ne signifie pas du tout les gens qui travaillent à temps plein, encore moins ceux qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Non, il s'agit aussi de tous ceux qui ont un contrat temporaire, de ceux qui travaillent au moins une heure (1 heure!!!) par semaine, de ceux qui sont en formation pour améliorer leur « employabilité » (c'est-à-dire leur capacité à accepter le plus grand nombre possible de postes de travail différents).

« Le processus de Lisbonne programme ainsi une dégradation progressive de tous les acquis sociaux. »

Au dénominateur (en dessous de la barre de fraction), on place toute la population âgée de 15 à 64 ans (compris). Mais pourquoi partir de 15 ans? En Belgique, l'éducation est obligatoire jusqu'à 18 ans... Pourquoi ne pas commencer à 18 ou 20 ans? Pourquoi la limite de 65 ans? Pourquoi pas 60 ans, moment où un salarié, ayant travaillé toute sa vie, aurait bien le droit de se reposer?

Le taux d'emploi est donc un indicateur trompeur. Dans la vision des dirigeants européens, il ne correspond pas à une politique d'amélioration de l'emploi. Il s'agit, par contre, d'augmenter l'offre de travail, autrement dit le nombre de travailleurs disponibles pour chaque poste. Nous voyons que les personnes « actives » (au numérateur) sont loin d'avoir toutes un vrai travail. Une augmentation des « actifs » ne correspond donc pas à des emplois ou à des heures ouvrées supplémentaires.

Si les autorités européennes avaient voulu résoudre le problème de l'em-

ploi, elles auraient choisi un autre indicateur : par exemple, celui de la baisse du taux de chômage ou celui de la hausse du taux d'emploi équivalent temps plein ou encore un indice de la qualité de l'emploi. Si elles ont opté pour le taux d'emploi, avec la définition des « actifs » telle qu'elle est présentée ci-dessus, c'est pour permettre des politiques de flexibilisation et de précarisation de la main-d'œuvre. C'est pour inciter les chômeurs à accepter de tels postes.

Pourquoi donc vouloir augmenter « l'offre de travail », alors que le chômage est déjà si élevé? Parce que cela correspond à la volonté des entreprises européennes. Pour être plus compétitives, elles veulent pouvoir imposer des conditions salariales et de travail à leur avantage, c'est-à-dire plus faibles. Or, si un plus grand nombre de travailleurs postulent pour un même poste, il y a une concurrence accrue entre eux. Pour les chefs d'entreprises, cela permet de sélectionner celui ou celle qui acceptera le salaire le plus bas, la flexibilité la plus grande, la protection sociale la plus faible.

Le processus de Lisbonne programme ainsi une dégradation progressive de tous les acquis sociaux. En effet, les salaires n'augmentent plus, voire régressent, ce qui est tout bénéfique pour les entreprises. La flexibilité s'accompagne de la précarité, comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, où le fait d'avoir un emploi ne garantit pas forcément de sortir de la pauvreté. Que signifie souscrire à un objectif de « plein emploi », quand on sait ce que cache une économie orientée vers la compétitivité?

Faire face au vieillissement et à la mondialisation?

Dans de nombreux cas, il ne s'agit pas de nouvelles politiques. Elles ont été définies dès 1985 avec le grand marché unique intégré ou en 1991 avec le pacte de stabilité macroéconomique décidé au sommet de Maastricht (pas de déficit budgétaire dépassant les 3 % du

PIB₈ ; pas de dette publique au-delà de 60 % du PIB ; convergence des taux d'inflation vers les plus bas d'Europe ; convergence des taux d'intérêt vers le bas). De même, la stratégie européenne pour l'emploi a été précisée en 1997 au sommet extraordinaire de Luxembourg. Elle se trouvait déjà amorcée avec le livre blanc de 1993 du président de la Commission de l'époque, Jacques Delors. Le processus de Lisbonne reprend ces perspectives de façon coordonnée et en leur donnant un but économique plus explicite pour la décennie en cours : la compétitivité.

Tableau 1. Evolution du taux d'emploi en 1999 et en 2004 en Union européenne (à 15 Etats membres), comparé aux objectifs pour 2010

	1999	2004	obj. 2010
Général	62,6	64,7	70,0
Femmes	53,0	56,8	60,0
Agés	37,1	42,5	50,0

Source : European Commission (Commission européenne), « Employment in Europe 2005. Recent Trends and Prospects », septembre 2005, p.261.

En cinq ans, les politiques menées jusqu'à présent n'ont permis d'accroître le taux d'emploi général que de 2 points (de 62,6 % à 64,7 %) et celui des travailleurs âgés (de 55 à 64 ans) reste fort éloigné de l'objectif final.

La Belgique est notamment épinglée par la Commission européenne pour son « retard », surtout en ce qui concerne les travailleurs âgés.

	1999	2004	obj. 2010
Général	59,3	60,3	70,0
Femmes	50,4	52,6	60,0
Agés	24,6	30,0	50,0

Source : European Commission (Commission européenne), « Employment in Europe 2005. Recent Trends and Prospects », septembre 2005, p.261.

D'autre part, ces politiques ne sont pas toujours propres à l'Europe. Certaines sont copiées des Etats-Unis ou sont élaborées en fonction de ce qui s'y passe, comme la flexibilité de l'emploi ou le développement des fonds de pension privés. D'autres décisions sont prises en même temps par d'autres pays hors Union européenne comme les mesures de relèvement de l'âge de la pension.

« Le but : obliger les salariés à rester plus longtemps dans la vie active, accroître la flexibilité et la précarisation des postes de travail. »

Ce n'est pas pour rien que les autorités européennes présentent le processus de Lisbonne comme la réponse appropriée face à deux phénomènes considérés comme « naturels », à savoir le vieillissement de la population et la mondialisation. Comme s'il n'y avait rien d'autre à faire.

En réalité, le vieillissement est un progrès, non un problème. Vivre plus longtemps est un acquis pour la population. Mais cela coûte plus cher aux entreprises, qui devront normalement consacrer une partie des gains de productivité pour payer les pensions. Ce qu'elles ne veulent pas, car elles veulent les attribuer aux actionnaires dans le cadre de la lutte concurrentielle planétaire. Ce qui est relevé dans le processus de Lisbonne comme la nécessité « d'abaisser les coûts salariaux » (premier point du processus). Alors, ce qui devrait passer pour une avancée sociale devient un problème. Et la solution préconisée par Lisbonne est de faire payer la note par les salariés : allongement de la carrière, blocage des cotisations sociales ou baisse des « charges patronales », développement des pensions privées comme assurance prise individuellement...

De même, la mondialisation a une connotation particulière. Il s'agit surtout de l'internationalisation des marchandises et des capitaux. Ce qui intéresse avant tout les entreprises et leurs actionnaires. Cela

Une politique de communication mensongère

Les slogans en faveur de l'emploi, venant de la Commission européenne ou des différents gouvernements nationaux, ne doivent pas faire illusion. « Plus de croissance et plus d'emploi » veut dire plus d'augmentation des bénéfices pour les entreprises privées et plus de main-d'œuvre disponible pour celles-ci. « Rendre l'investissement et le travail plus attractif » porte sur l'attrait pour les firmes privées, pas pour les salariés ou les chômeurs. Dire que la société de la connaissance va amener des emplois qualifiés, c'est oublier qu'en même temps vont se multiplier des emplois non qualifiés et mal payés, comme dans le nettoyage, la restauration, l'intérim ou la sous-traitance.

ne concerne pas la mondialisation des idées, des procédés ou des personnes. Au contraire, les pays du tiers-monde doivent payer très cher les brevets et les innovations créés (parfois volés) par les grandes multinationales. Même si cela doit engendrer des situations dramatiques comme les épidémies de sida, de malaria dans ces pays. Les pauvres d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie, fuyant une misère non justifiée, sont refoulés aux frontières manu militari comme s'ils avaient commis le pire des crimes. Cette mondialisation engendre la concurrence entre travailleurs pour attirer l'investissement des firmes.

Et que propose Lisbonne dans ce cadre? Pousser à encore davantage de concurrence et dégrader ainsi toutes les conditions sociales (coût salarial, flexibilité, démantèlement de la sécurité sociale, privatisations...) pour satisfaire la demande de ces entreprises. Au lieu d'assurer la protection sociale des salariés, des chômeurs et des pensionnés.

Où en est-on aujourd'hui?

Initié en mars 2000, le processus de Lisbonne ne rapporte pas les effets escomptés. Le taux d'emploi reste en retrait des objectifs (cf. tableau 1, p. 17). Les politiques antisociales risquent donc de se multiplier.

Cela signifie de nouvelles politiques de chasse aux chômeurs. Le but : obliger les salariés à rester plus longtemps dans la vie active, accroître la flexibilité et la précarisation des postes de travail. La Commission a programmé une révision du processus de Lisbonne. Pour aller plus loin, pour avancer plus vite.

Le processus de Lisbonne, priorité numéro un de l'actuelle Commission européenne, a un impact direct sur la vie des citoyens. En Belgique, les récents combats contre la « chasse aux chômeurs » et la fin des prépensions découlent directement de l'application, par le gouvernement, du processus de Lisbonne. De même, les discussions sur le pacte de compétitivité, pourtant menées à l'origine sur base d'un texte de loi belge, se passent maintenant dans le cadre du pacte européen de stabilité (et donc aujourd'hui du processus de Lisbonne). Au moins 70 % des législations sociales et économiques nationales proviennent de décisions européennes.

Le processus de Lisbonne a pour conséquence de dégrader l'ensemble des conditions sociales. Il met en concurrence les travailleurs entre eux pour obtenir des salaires plus bas, une flexibilité plus grande, des types d'emplois plus précaires... Il pousse à l'individualisation et rend plus difficiles les revendications et les luttes collectives. Au nom de la compétitivité et de la concurrence, il fait ou refait de « l'innovation » - et surtout de l'entrepreneuriat - la nouvelle religion des entreprises... et des travailleurs, soumettant chacun à des évolutions toujours plus rapides. Mais à qui cela profite-t-il vraiment?

La lutte paie

Il y a un dicton qui affirme à juste titre : « si on lutte, on peut perdre ; mais si on ne lutte pas, on a déjà perdu ». C'est ce que se sont dit les milliers de progressistes qui, en France et aux Pays-Bas, se sont levés contre le traité constitutionnel, les milliers de dockers contre la directive les concernant ou les milliers de travailleurs et de syndicalistes contre la directive sur les services (« Bolkestein »).

En juin 2004, la Commission lance le processus de ratification du traité constitutionnel, qui vient d'être approuvé par les chefs d'Etat des 25 Etats membres. Certains pays acceptent d'organiser un référendum sur la question. Le but est d'obtenir un soutien populaire à ce texte.

Mais, en France et aux Pays-Bas notamment, certains jugent le texte inacceptable. Parce que celui-ci donne un cadre juridique presque inébranlable aux politiques antisociales. Priorité à la concurrence, soumission du social aux objectifs de compétitivité... en fait, des principes que l'on retrouve tels quels dans le processus de Lisbonne.

Ces progressistes mobilisent la population, grignotent leur retard face aux partisans du « Oui ». Et finissent par l'emporter le 29 mai 2005 en France, le 1^{er} juin suivant aux Pays-Bas. C'est un choc au niveau de l'Europe. Le traité constitutionnel est mis au frigo pour l'instant.

De même, en 2003, une directive visant la libéralisation du travail de chargement et de déchargement des ports est présentée devant le Parlement européen. Elle veut ouvrir la profession à presque n'importe qui, aux conditions salariales les plus basses et à des normes de sécurité quasi inexistantes. Les dockers se mobilisent, arrêtent le travail, bloquent différents ports. La directive est rejetée au parlement européen.

Mais la Commission n'en reste pas là. Elle la représente sous une forme similaire deux ans plus tard. En janvier 2006, elle est de nouveau à l'ordre du jour à Strasbourg. Les dockers répètent leurs actions. Ils se rendent dans la capitale alsacienne le jour du vote. Avec des conséquences. Car la police intervient, arrête treize manifestants et les incarcère, certains pour plusieurs mois de prison. Le Parlement européen refuse une nouvelle fois le texte de la Commission.

Depuis qu'elle est déposée officiellement, la directive sur la libéralisation des services, dite Bolkestein, du nom du commissaire qui l'a présentée, suscite l'opposition, surtout des organisations syndicales. En mars 2005, pour éviter d'interférer dans les référendums sur le traité constitutionnel, elle est mise entre parenthèses. Mais elle ressort et est soumise au vote du parlement européen en février 2006.

La mobilisation reprend. Deux manifestations sont organisées à Strasbourg. D'autres ont lieu ailleurs en Europe. Pour éviter une dissension majeure, les deux principaux groupes parlementaires décident d'enlever les aspects les plus choquants de la directive : il s'agit surtout du principe du pays d'origine, qui permettrait à une entreprise de prendre un siège social dans un pays où les normes sociales sont moins exigeantes et de faire ainsi baisser partout salaires et normes de sécurité.

C'est loin d'être une victoire totale. Il y en a rarement dans cette Europe de plus en plus libérale. Mais c'est une avancée par rapport aux projets initiaux.

« Certains pensent « il n'y a rien à faire, les patrons sont trop puissants ». Mais ce n'est pas vrai. »

Dans le même temps, la situation des dirigeants d'entreprise et des grands actionnaires s'améliore. Alors que les chômeurs (qui ont perdu leur emploi) doivent prouver qu'ils sont à la recherche active d'un nouveau travail, l'impôt sur les sociétés diminue, de même que celui des revenus les plus élevés. Certains pays vont jusqu'à décréter une amnistie fiscale. En conséquence, les revenus et la fortune des plus nantis ne cessent de croître. Selon une étude réalisée par deux banques d'affaires qui gèrent des patrimoines, Merrill Lynch et Capgemini, il y aurait en 2004 en Europe 2,6 millions de gens qui disposeraient d'une fortune financière personnelle de plus d'un million de \$ (ou plus de 800.000 €). Ensemble, ils détiendraient environ 8.900 milliards de \$₁₀. Soit l'équivalent de ce qu'on produit comme richesse marchande en un an dans l'Union européenne des 15.

C'est cela, l'Europe de la compétitivité : des conditions sociales dégradées pour les employés, pendant et afin qu'actionnaires et chefs d'entreprise s'enrichissent.



Et les partisans de cette Europe-là disent qu'il faut aller plus loin encore dans cette voie. Car en réalité, la logique de la concurrence implique une spirale sans fin vers le bas. En réalité, on a beau se serrer la ceinture, il y a toujours un concurrent qui menace, un pays où les conditions sont plus favorables aux entreprises, et ceci quels que soient les domaines. Quand ce n'est pas la France qui a des salaires plus bas que les nôtres, ce sont les Pays-Bas ou le Danemark qui ont des systèmes plus flexibles ; ou la Grande-Bretagne et l'Irlande qui ont les deux. Sans compter l'Europe de l'Est où l'on peut délocaliser les usines. Puis l'Asie et sans doute bientôt aussi l'Afrique... Dans un contexte de chômage et de concurrence entre les travailleurs, il y a toujours moyen de trouver quelqu'un qui acceptera de travailler pour des conditions plus faibles que les nôtres. C'est sans fin et sans issue.

Continuera-t-on dans cette direction ou lui dira-t-on « Stop »? C'est le choix auquel les mouvements sociaux, les organisations syndicales, les travailleurs, les citoyens sont confrontés.

Certains pensent : « Il n'y a rien à faire. Les patrons sont trop puissants ». Ou : « l'Europe, c'est trop haut. Cela passe au-dessus de nos têtes. On ne peut pas l'atteindre ». Mais ce n'est pas vrai.

D'abord, la richesse ne peut être produite que par les travailleurs. Sans eux, il n'y a pas de fortunes personnelles. Les actionnaires, les dirigeants d'entreprise, les autorités européennes ne peuvent subsister sans le travail quotidien de millions de salariés et de petits indépendants.

« Tout cela nécessite la construction d'une autre Europe. »

Ensuite, l'Europe ne peut réellement exister sans la participation des citoyens. Sans elle, elle ne peut exister que sous la contrainte et au profit d'une minorité. La Commission va lancer une opération pour convaincre les Européens du bien-

fondé du processus de Lisbonne. Comme elle a essayé de faire voter le traité constitutionnel. Nous, peuples d'Europe, avons du poids. Pas individuellement, mais collectivement. Utilisons cette force.

Enfin, des exemples concrets récents ont montré qu'il était possible de faire reculer les responsables européens : le traité constitutionnel, la directive européenne contre les dockers, celle de Bolkestein...

Que peut-on faire?

Le processus de Lisbonne n'est pas un texte de loi. On ne peut pas demander son retrait. On ne peut revendiquer un référendum ou quelque chose de similaire. Tout au plus peut-on proposer qu'il ne soit plus la référence de toute la politique économique et sociale de l'Union. Mais cela risque de rester un vœu pieux dans les circonstances actuelles.

Deux orientations pourraient être suivies.

Premièrement, il s'agirait de lutter contre les mesures concrètes prises dans le cadre du processus de Lisbonne, dans chaque pays. Contre le relèvement de l'âge de la pension, contre la suppression progressive des régimes de préretraite, contre la chasse aux chômeurs... On peut certainement marquer des points et c'est très important.

C'est le cas de la lutte contre le Contrat de Première Embauche (CPE) en France. Cette décision gouvernementale française, prise dans le cadre du processus de Lisbonne, augmentait la flexibilité des contrats de travail, en permettant de licencier sans justification tout jeune engagé depuis moins de deux ans. Les étudiants, les travailleurs, les syndicats se sont mobilisés pour rejeter ce texte. Avec succès!

Mais les stratégies sont aujourd'hui européennes et globales. On peut arrêter l'application d'une disposition dans un pays. Cela ne supprimera pas la mesure en tant que telle. Pour cela, il faudra lier les différentes luttes nationales en un combat européen. Comme les dockers l'ont montré,

comme pour la directive Bolkestein, comme lors des référendums sur le traité constitutionnel. Pour cela, il faudra comprendre et donc expliquer qu'il y a un projet européen ultralibéral mis en œuvre dans l'Union, que celui-ci prend la forme aujourd'hui du processus de Lisbonne et qu'il faut le combattre.

Deuxièmement, il est clair que cette première démarche, d'abord « défensive », de protéger les systèmes

sociaux actuels, ne suffit pas. Il faudra passer à la contre-offensive, opposer à l'Europe de la compétitivité, celle de la solidarité.

Cela signifie concrètement :

- maintenir et développer les services publics contre tous les projets de privatisation contenus dans le processus de Lisbonne ;
- assurer la convergence vers le haut des critères sociaux ; à com-

mencer par le salaire et le revenu ; on pourrait établir un revenu minimum à 50 % du PIB par habitant dans chaque pays (13.000 euros en Belgique, 6.300 au Portugal, 2.700 en Estonie par exemple), avec une obligation d'augmenter celui-ci d'au moins 5 % par an pour les Etats dont le niveau est le moins élevé ; ce serait un moyen de lutter contre la spirale sociale vers le bas ;

- développer des emplois de qua-

Quelle Europe voulons-nous ?

Une Europe libérale ?



Une Europe à visage humain ?



Une Europe solidaire ?



...



TiTom

lité, ce qui signifie en premier lieu des postes à temps plein, à durée indéterminée, bien payés et non flexibles (sauf sur demande individuelle du salarié) ; cela permettrait de restreindre les emplois précaires et d'avancer réellement vers la cohésion sociale ;

- avoir le droit de prendre sa pension à 60 ans et, pour les travaux lourds et les longues carrières, la possibilité d'être mis en préretraite ; l'augmentation de la productivité est amplement suffisante pour financer le maintien de cette avancée sociale ;

- refinancer l'enseignement à tous les niveaux, à partir de fonds publics (et non privés ou en partenariat) ; la priorité devrait être accordée à la résorption des échecs scolaires ;

- promouvoir un système de protection environnementale fort, mais à charge des firmes privées et non des citoyens et avec un contrôle public strict ; la protection de l'environnement, et par là de notre santé et de notre avenir, est une nécessité en soi, ce n'est pas un instrument de la compétitivité ;

- favoriser l'aide à un véritable développement dans le tiers-monde. L'Europe ne peut prospérer que dans un monde solidaire, où la pauvreté est éradiquée, où la satisfaction des besoins primaires est garantie pour tous, où les écosystèmes naturels sont protégés.

Tout ceci demande l'argent. C'est un fait. C'est pourquoi il faudrait mener une autre politique fiscale. Au lieu de la concurrence actuelle qui profite aux détenteurs de capitaux, qui leur permet de placer leurs fonds là où ils sont les moins taxés. On devrait revendiquer une harmonisation européenne sur ce plan.

Ainsi, pratiquer un impôt sur les gran-

des fortunes permettrait de récolter d'importants montants pour financer le développement des services publics ou de l'enseignement. Une taxe de 2 % sur les patrimoines de plus d'un million de \$ pourrait rapporter théoriquement 178 milliards de \$ par an en Europe¹¹. Cela ne ruinerait même pas ces nantis et cela mettrait cette somme à disposition de la collectivité publique.

De même, on pourrait revenir à un impôt sur les sociétés de 40 %. Au lieu de cela, cette taxe ne cesse de baisser : 33 % aujourd'hui en Belgique et le ministre des Finances, Didier Reynders, promet de la réduire encore. De ce fait, ce sont principalement les salariés et les allocataires sociaux qui financent les dépenses publiques. En même temps, la lutte contre la fraude fiscale (qui rapporte bien plus que la lutte contre la « fraude sociale » ou ce qui est considéré comme telle), contre l'évasion fiscale, contre les paradis fiscaux permettrait de renforcer les finances publiques. A l'échelle nationale, il faudrait réintroduire les taux d'imposition marginale sur les tranches de revenus les plus élevés...

Tout cela nécessite la construction d'une autre Europe à la fois sur le plan économique, social, démocratique, et de rompre radicalement avec ce qui existe à l'heure actuelle.

Remplaçons l'Europe où tout se décide par le haut et est ensuite imposé aux gens par une Europe par et pour les citoyens. Luttons ensemble pour une véritable Europe des peuples!

(1) Les conclusions de la Présidence européenne, qui constituent en fait les orientations du processus de Lisbonne, peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : <http://europa.eu.int/rapid/pressRelease->

sAction.do?reference=DOC/00/8&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

(2) Les points cités entre parenthèses se réfèrent aux points des conclusions de la Présidence de mars 2000.

(3) Le texte note qu'il faut « réduire la pression fiscale sur le travail » (point 23). Dans des documents ultérieurs, il sera précisé explicitement qu'il s'agit d'abaisser de façon générale le coût salarial et, dans certaines recommandations à des pays, la Commission va mettre en cause les hausses salariales obtenues ou même les augmentations potentielles (Pays-Bas, Grande-Bretagne et Espagne).

(4) Tout ce qui n'est pas un poste à temps plein et à durée indéterminée.

(5) Les décisions soulignent la nécessité d'avoir « une gestion souple du temps de travail » et « l'alternance formation-emploi ». Ce qui cadre dans l'optique de créer des salariés « employables », c'est-à-dire qui peuvent travailler en tout lieu, avec tout horaire et pour ces contrats temporaires. Lorsqu'ils se trouvent au chômage, ils se forment pour convenir aux futurs emplois proposés par les firmes.

(6) Les points 23 et 31 précisent déjà qu'il faut veiller « à la viabilité des régimes de retraite », ce qui deviendra rapidement les politiques d'allongement de la carrière, le découragement (voire la suppression) des prépensions et le développement des assurances privées pour les retraites.

(7) Les conclusions de Lisbonne parlent d'un « Etat social actif » dans lequel il est « financièrement intéressant de travailler ». C'est dans les applications concrètes que ceci va devenir une véritable chasse aux chômeurs.

(8) Le PIB est le produit intérieur brut. Il calcule la richesse marchande produite en un an dans un pays.

(9) Cela a été réaffirmé par le président de la Commission, José Manuel Barroso, « Les parlements en route vers Lisbonne (Rencontre avec les parlements nationaux) », Parlement européen, speech 06/53, Bruxelles, 1^{er} février 2006, p.3.

(10) Capgemini & Merrill Lynch, World Wealth Report 2005, p.3. En 2005, un dollar vaut environ 1,25 euro.

(11) Soit au taux d'un dollar pour 1,25 euro : 222 milliards d'euros.